

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est donné par le soussigné, greffier adjoint de la Ville de Shawinigan, que lors de la séance extraordinaire tenue le 26 mai 2026, le conseil de la Ville de Shawinigan a adopté le règlement suivant :

**SH-789** établissant un programme relatif à l'entretien des voies de circulation privées.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme de contribution au financement de l'entretien d'un chemin privé ouvert au public par tolérance du propriétaire.

Ce règlement est accessible au Service du greffe et des affaires juridiques, situé au 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Shawinigan, où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance pendant les heures d'ouverture du bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Shawinigan, ce 2 juin 2026

Me Steve St-Arnaud  
Greffier adjoint